

Recherches sociographiques



Serge BERNIER et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadienne, II, 1969-1987. Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*

Jacques Brazeau

Volume 33, Number 1, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056675ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056675ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Brazeau, J. (1992). Review of [Serge BERNIER et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadienne, II, 1969-1987. Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*]. *Recherches sociographiques*, 33(1), 134–136.
<https://doi.org/10.7202/056675ar>

télévisuelles québécoises on ne peut plus « pure laine » que *Le temps d'une paix* ou *Les filles de Caleb*.

Somme toute, même si, à mon humble avis, on ne peut dire sans quelque exagération que la « longue exploration » qui a conduit à cet ouvrage a réellement « permis de cartographier le territoire de la culture québécoise » (p. 4 : c'est moi qui souligne), l'importante reconnaissance de territoires de cette dernière à laquelle il nous convie l'impose, entre autres qualités déjà signalées, à l'attention de tous ceux qui désirent mieux appréhender cet univers culturel dans son enracinement social, sa complexité et la diversité de ses manifestations historiques.

Gabriel DUSSAULT

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Serge BERNIER et Jean PARISEAU, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes, II, 1969-1987. Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*, Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1991, 871 p.

Dans ce second volume sur le bilinguisme dans les Forces armées, les auteurs ont examiné la représentation francophone et l'emploi des langues à la Défense nationale. Leur long travail s'appuie sur l'étude détaillée de documents de toutes sortes produits pendant environ vingt ans jusqu'à l'expression en 1987 d'un accord plus complet qu'antérieurement avec le principe de la dualité linguistique et l'adoption de modes d'action jugés aptes à assurer son application égalitaire.

En proclamant le bilinguisme institutionnel et la parité des langues, la Loi de 1969 exigeait des Forces armées qu'elles assurent l'administration et la formation de leur personnel dans les deux langues, l'emploi de celles-ci comme langues de travail au choix dans des unités de chaque langue et la représentation proportionnelle des deux groupes linguistiques dans tous les domaines et à tous les niveaux hiérarchiques. L'atteinte de cet objectif allait prendre du temps.

Selon les auteurs, la transformation a été lente et les retards dans la réalisation des étapes fixées fréquents. On n'avait pas encore réussi en 1987 à instaurer des conditions semblables et égalitaires pour les membres des deux communautés linguistiques. Les Forces armées ont cependant connu en vingt ans une mutation considérable quant à la représentation des francophones et à leurs conditions de carrières et quant à l'emploi des langues anglaise et française dans leurs unités au pays et à l'étranger.

En réponse à la volonté gouvernementale, la Défense a projeté d'avoir 40 % de ses effectifs dans des unités de langue anglaise, 16 % dans des unités de langue française et 44 % dans des unités nationales, celles-ci devant comprendre des pourcentages d'anglophones et de francophones correspondant à la distribution des anglais et des français dans la population. Les unités linguistiques spécifiques ne compteraient chacune que 10 % de bilingues de l'autre langue officielle. Grâce à ce plan, on éviterait la création de deux forces armées distinctes, on permettrait à une bonne proportion des anglophones et des francophones de travailler dans leur langue et on accorderait à une minorité de personnes bilingues de travailler dans l'autre langue

nationale. Lors de la mise en application de ce programme, notent les auteurs, on a eu tendance à compter trop d'anglophones dans les unités de langue française, car on manquait de spécialistes et de cadres francophones, ce qui ne permettait pas le travail en français et contribuait à donner aux unités de langue française une structure bilingue.

La proportion des francophones dans les Forces armées allait passer de 17 à 27 % pendant la période étudiée, une progression qui ne touchait pas également tous les métiers ni tous les échelons. Malgré des progrès, la proportion allait demeurer moindre dans l'activité maritime. À bord de navires confiés à des unités francophones, on manquerait de spécialistes et de cadres de langue française et on persisterait à considérer l'anglais comme la langue des opérations. Mais, dans l'ensemble des officiers, la représentation francophone est passée de moins de 11 à plus de 22 % ; elle a doublé aussi chez les officiers supérieurs et chez les généraux. On a vu doubler également la proportion des francophones de grades supérieurs chez les sous-officiers et atteindre 23 % en 1987. Il faut signaler de plus que les cadres francophones ont cessé de se concentrer exclusivement chez les fantassins et au Royal 22^e ; on en trouve aussi dans l'artillerie, les blindés, le génie, la défense aérienne.

C'est surtout au Québec, dans l'est du pays et outre-mer qu'on trouve les bases et les unités de langue française. Elles emploient le français comme langue de communication interne, entre elles et en s'adressant aux quartiers généraux. Ceux-ci n'assurent pas nécessairement la réciprocité mais ils le font de plus en plus communément. On a résisté, pour des raisons financières et bureaucratiques, à doubler au Québec des écoles professionnelles et à transformer des escadrons aériens et maritimes en unités de langue française. On a installé en milieu québécois des centres de formation linguistique qui y ont amené des anglophones. Les bases francophones ont été utilisées pour faciliter l'apprentissage du français. Par ailleurs, vu le manque d'anglophones bilingues et la dispersion hors du Québec des écoles professionnelles pour la troupe, on a eu recours aux francophones bilingues comme instructeurs, de même dans les quartiers généraux et les unités nationales, au détriment des unités de langue française. De telles mesures ont encouragé le maintien du caractère bilingue du milieu militaire québécois et elles ont continué de donner moins de possibilités aux francophones qu'aux anglophones de travailler dans leur langue.

Les conditions d'instruction des francophones ont néanmoins changé. Le commandement a accepté d'assurer que se fasse en français l'instruction militaire et technique, l'éducation des enfants des militaires si ceux-ci le souhaitent et de créer des unités francophones. Cependant on a reconnu devoir procéder par étapes et ne pouvoir atteindre qu'au cours des ans l'instruction en français dans une centaine de métiers. On a commencé par les métiers liés aux armes et aux opérations, on s'est d'abord limité au premier niveau de formation et on a choisi d'introduire l'enseignement en français dans les écoles professionnelles existantes d'Ontario et de Nouvelle-Écosse. En 1980, les trois quarts des 64 cours d'introduction à des métiers étaient offerts en français, les autres se donnaient en anglais avec l'aide de tuteurs bilingues. Un pourcentage moins élevé de cours sont offerts en français pour la formation élémentaire des officiers, moins encore pour la spécialisation et à peu près pas pour le perfectionnement. La lenteur des progrès serait due au manque d'instructeurs francophones ou anglophones bilingues, de matériel d'enseignement en français et de documentation technique. Le Commissaire aux langues officielles a reproché aux autorités de ne pas exiger de manuels bilingues de leurs fournisseurs d'équipement. La traduction annuelle d'environ 20 millions de mots pour le compte de la Défense satisfait juste à ses besoins administratifs et opérationnels ; elle ne contribue guère à la production d'un vocabulaire technique ou à l'instruction professionnelle.

Ce sont les collèges militaires qui ont le mieux réussi, en créant des conditions équivalentes pour les futurs officiers qu'ils forment, le cinquième de l'ensemble des élèves-officiers. Une proportion élevée du personnel des collèges est bilingue et les enseignements sont offerts dans les deux langues. Dans les écoles et collèges destinés aux états-majors et au Collège de la Défense nationale, on dispose maintenant de matériel en français, on offre des séminaires bilingues et on pratique un bilinguisme passif. Divers programmes d'enseignement du français s'adressent aux officiers et aux sous-officiers anglophones. Ce n'est que chez les officiers généraux que l'on a atteint en 1987 l'objectif qu'on s'était fixé en 1972. Pour l'ensemble des Forces armées, officiers et non-officiers, on s'estimait à court de quelque 15 000 anglophones bilingues, n'ayant pas encore atteint 20% de l'objectif proposé.

Il appert que, de 1969 à 1987, les militaires francophones sont passés à une situation de bilinguisme plus marqué, à une diminution de l'unilinguisme anglophone qui caractérisait assez généralement les Forces armées canadiennes. Ils reçoivent une partie de leur formation en langue française, une certaine proportion d'entre eux, plus importante que naguère, travaillent dans des unités de langue française et ils détiennent des postes plus avantageux des points de vue hiérarchique et professionnel. Ils vivent dans des établissements militaires qui manifestent leur bilinguisme sur leurs affiches et leur équipement, dans leur administration, leurs communications et les services offerts à leurs membres et à leurs familles par les économats et les institutions scolaires. On est loin, cependant, d'avoir créé des conditions analogues et de présenter à tous égards les mêmes exigences pour la majorité anglophone et la minorité francophone.

Doit-on se réjouir des progrès réalisés ou, à l'instar des divers commissaires aux langues officielles et des auteurs, mettre surtout en lumière ce qui manque à la réalisation de conditions égalitaires? Il est difficile de dire si le lecteur, dépourvu d'une mission de commissaire et de chercheur dans le cadre des Forces canadiennes, peut se faire une idée sans comparer la Défense nationale à d'autres domaines du monde du travail, des organismes gouvernementaux et des entreprises privées commerciales, financières ou industrielles. Les auteurs ne nous aident pas à tirer une conclusion à cet égard, en partie à cause de la richesse du matériel qu'ils présentent et qui révèle à la fois progrès et piétinement.

Chargés de faire une présentation historique, Bernier et Pariseau ont identifié nommément les agents principaux de la transformation linguistique, c'est-à-dire les officiers généraux et les officiers supérieurs francophones et anglophones. Ils ont aussi identifié des responsables qui auraient freiné le mouvement de francisation. On peut se demander si cette recherche des participants a nécessité une présentation plus détaillée et documentée que ne l'aurait souhaité un lecteur profane de la vie civile. Tant de détails sur tant d'aspects ne facilitent pas la lecture qui requiert l'utilisation de plusieurs signets. Il faut souvent se référer à la liste d'abréviations, quatre pages de sigles, aux annexes et aux notes qui regroupent les renvois à la fin du volume. De plus, il faut revenir à l'arrière et relire à l'occasion afin de bien suivre la trajectoire d'une directive ou d'un rapport. Les deux tomes de l'ouvrage comportant quelque 1 500 pages, on est désappointé d'une conclusion qui n'en compte que onze. Ayant été rassuré par les auteurs quant au sérieux de leur documentation, on aimerait qu'ils publient un texte additionnel d'une centaine de pages sans renvois, où ils donneraient un sommaire de leur travail sur la représentation des francophones, l'usage des langues dans les Forces canadiennes avant 1969 et depuis lors, et une comptabilité globale, qualitative et quantitative, des changements.

Jacques BRAZEAU

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*